



La sécurité incendie pour les seniors

Il n'est jamais trop tard pour s'y mettre

Table des matières

Pourquoi la fumée et le feu sont-ils si dangereux ?	4
Que pouvez-vous faire au préalable ?	5
1. Installer des détecteurs de fumée	5
2. Entretien et tester vos détecteurs de fumée	8
3. Prévoir un plan de fuite	8
4. Fuir, rester à l'extérieur et appeler le 112	9
Quelles sont les causes d'incendie majeures ?	11
A l'intérieur de votre habitation	11
A l'extérieur de votre habitation	16
Feu de cheminée	16
Quid du monoxyde de carbone (CO) ?	17
Que faire en cas de brûlure ?	19
Liste de contrôle : Votre habitation est-elle bien protégée contre les incendies ?	20
A qui pouvez-vous vous adresser ?	21
Tenez un carnet d'entretien	22

Pourquoi la fumée et le feu sont-ils si dangereux ?

Chaque année, des dizaines de personnes perdent la vie dans un incendie domestique en Belgique. Les victimes remarquent souvent trop tard la présence de fumée ou de feu, ce qui les empêche de fuir en toute sécurité. Même les personnes qui en réchappent témoignent qu'il s'agit d'un événement bouleversant.



Environ la moitié des victimes d'incendies domestiques est âgée de plus de 65 ans.

Plusieurs précautions peuvent vous aider à augmenter vos chances de survie (exemples : détecteurs de fumée et plan d'évacuation). Vous pouvez également prévenir certains risques d'incendie.

En outre, quelques trucs et astuces dans cette brochure vous indiquent que faire en cas d'incendie, d'intoxication au monoxyde de carbone ou de brûlure.

Vous pouvez également faire appel gratuitement à un conseiller en prévention incendie.

Tous ces conseils sont valables tant pour une maison que pour un appartement.

Que pouvez-vous faire au préalable ?

1. Installer des détecteurs de fumée

Votre nez ... dort aussi !



Quand vous dormez, vous ne sentez rien. Installez des détecteurs de fumée. Ils vont vous réveiller !

Saviez-vous que, si un incendie se déclare chez vous pendant la nuit, le risque est grand que vous ne vous réveilliez pas à temps ? En effet, vous ne sentez rien en dormant. La fumée d'un incendie ne vous laisse parfois que 3 minutes pour prendre la fuite.

Des détecteurs de fumée peuvent vous sauver la vie !

Dès lors, en installant suffisamment de détecteurs de fumée, vous serez averti à temps de la présence de flammes.

En Flandre, les détecteurs de fumée seront obligatoires dans chaque habitation à partir de 2020. En Wallonie, ils le sont depuis 2004.

Quels détecteurs choisir ?

Tous les détecteurs en vente en Belgique sont de bonne qualité. Ils sont dotés du label CE.

Conseil : Achetez des détecteurs de fumée avec une durée de vie de 10 ans, dont les piles ne peuvent pas être remplacées. Ils sont plus chers à l'achat, mais vous ne devrez pas changer les piles pendant 10 ans.

Vous trouverez déjà un bon détecteur de fumée à partir de 25 euros.

Il existe aussi des détecteurs de fumée qui peuvent être interconnectés sans fil et permettent ainsi d'entendre le signal d'un même détecteur à différents endroits.

Des solutions avec signaux lumineux et plaques vibrantes connectés au détecteur sont disponibles pour les sourds et malentendants.

Où et comment installer des détecteurs de fumée ?

Installez un détecteur dans chaque endroit susceptible de prendre feu. Évitez d'en placer dans la cuisine, la salle de bain ou le garage. Le risque de fausse alerte y est trop élevé, à cause de la vapeur d'eau, la poussière ou les gaz d'échappement.

Installez vos détecteurs le plus possible au milieu du plafond.

Conseil : La plupart des détecteurs peuvent être fixés avec un adhésif double face, ce qui évite de devoir forer.

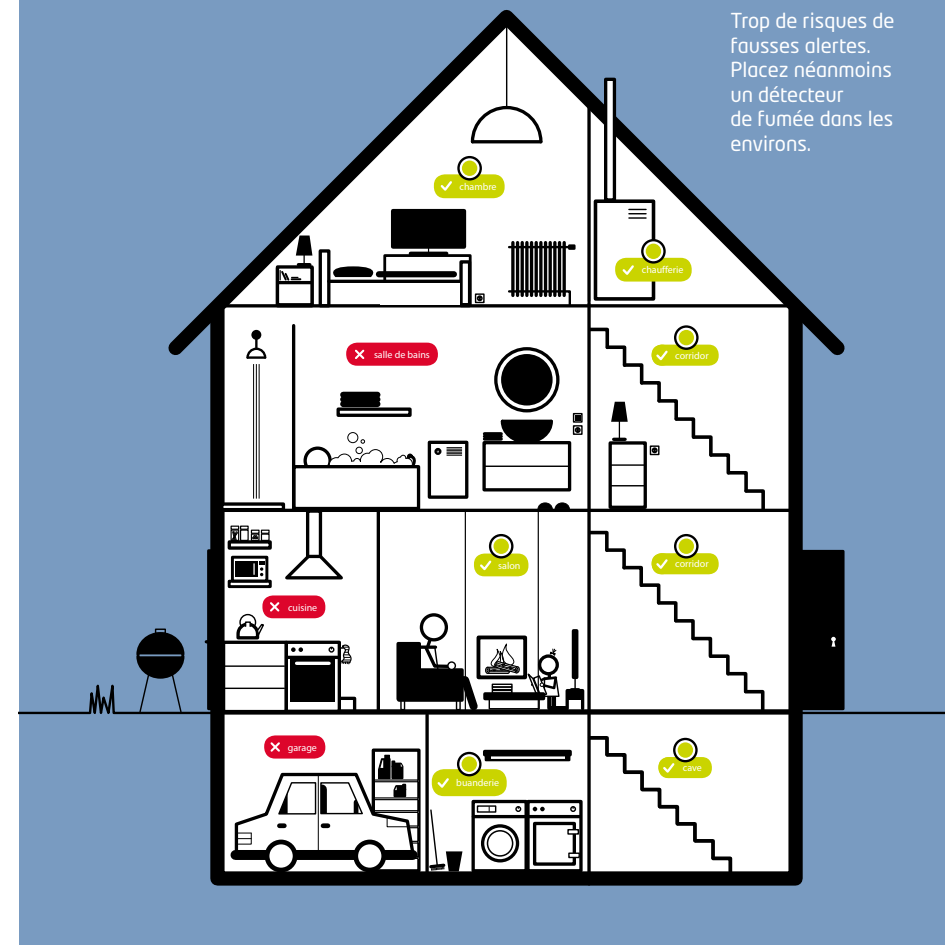
Ils peuvent être aussi fixés au plafond à l'aide de vis.

Où placer les détecteurs de fumée ?

● nécessaire

✘ déconseillé

Trop de risques de fausses alertes. Placez néanmoins un détecteur de fumée dans les environs.



2. Entretenir et tester vos détecteurs de fumée

Afin de s'assurer que vos détecteurs fonctionnent parfaitement, il est nécessaire de les dépoussiérer une fois par mois, avec un aspirateur par exemple.

Il faut aussi tester régulièrement leurs piles. Pour ce faire, appuyez sur le bouton d'essai du détecteur. Si celui-ci bipes à plusieurs reprises, vous êtes certain que les piles fonctionnent encore.



Conseil : Les détecteurs munis d'un large bouton de test au centre de l'appareil permettent d'être testé avec un manche à balai, sans devoir monter sur une chaise, par exemple.

3. Prévoir comment sortir

Pour pouvoir fuir immédiatement, il est préférable de déterminer à l'avance le chemin d'évacuation le plus rapide et le plus sûr. En général, c'est via la porte d'entrée. Envisagez également un trajet alternatif, au cas où votre premier trajet serait bloqué (par exemple via l'arrière ou une fenêtre).

La fumée réduira votre visibilité. Comme la fumée chaude a tendance à s'élever dans les airs, vous y verrez plus clair près du sol et respirerez de l'air frais plus longtemps.

Conseil : Veillez à toujours avoir un téléphone (avec les numéros d'urgence) et une lampe de poche près de vous, dans votre table de nuit par exemple.



N'oubliez pas non plus vos lunettes ou votre appareil auditif et réfléchissez à ce que vous ferez de votre animal domestique.

Assurez-vous que vos clés se trouvent près de votre porte, vous pourrez ainsi quitter votre habitation rapidement.

4. Fuir, rester à l'extérieur et appeler le 112

- **Sortez le plus rapidement possible lorsque vous entendez l'alarme d'un détecteur de fumée.**

Avertissez également les autres habitants dans votre bâtiment et quittez-le par la voie d'évacuation convenue.

Dirigez-vous à l'avant de votre bâtiment ou à un endroit visible pour les services d'incendie.



- **Une fois dehors, appelez le 112.** Communiquez toujours votre identité, votre problème et votre position.
- **Ne retournez jamais à l'intérieur, même si vous avez oublié quelque chose.**
- **Si vous ne disposez pas d'un chemin d'évacuation sécurisé ou si vous ne pouvez pas sortir de façon indépendante :**

- restez dans un espace sans fumée, fermez la porte, gardez votre téléphone en main
- et veillez à ce que les services de secours ou les voisins sachent où vous êtes.



Mieux vaut ne pas éteindre l'incendie vous-même.

Pensez toujours à votre sécurité avant tout. Lors d'un départ de feu, essayez uniquement d'éteindre le feu si vous savez comment le faire.

Conseil : Si vous ne savez pas comment utiliser une couverture anti-feu ou un extincteur, il est préférable de fuir et d'appeler le 112 directement.



Friteuse en feu ou poêle enflammée ?
Ne jamais éteindre avec de l'eau !

Vous voulez tout de même essayer d'éteindre le feu ?
Il est possible d'éteindre une poêle ou une friteuse en feu avec une couverture anti-feu.

Quelles sont les causes d'incendie majeures ?

1. A l'intérieur de votre habitation

Des études sur les causes d'incendie révèlent que les 3 causes majeures sont :



Fumer



Cuisiner



Les appareils électriques

1. Prenez l'habitude de ne pas fumer lorsque vous somnolez, après avoir pris des médicaments soporifiques ou consommé de l'alcool.

Il est aussi plus sûr de ne pas fumer au lit, ni en cas d'utilisation d'oxygène médical.

2. Restez près de vos casseroles et de vos poêles lorsque vous cuisinez. Ne cuisinez pas vêtu d'habits trop amples, en particulier avec une cuisinière à gaz.

Les casseroles et les poêles laissées sans surveillance peuvent surchauffer et finalement prendre feu.

Conseil : Utilisez un minuteur.

En outre, une personne peut faire tomber vos casseroles ou vos poêles de la cuisinière et provoquer de graves brûlures.

3. N'utilisez des appareils électriques qu'avec un fil électrique non endommagé. Débranchez complètement les appareils que vous n'utilisez pas, même lorsque vous quittez la pièce un court instant.

On pense par exemple à la télévision, à la radio, à la cuisinière, etc.

Certains appareils se mettent en veille (une petite lumière reste allumée) et ils ne sont donc pas complètement éteints. Retirez la prise, si besoin.



Ne branchez pas trop d'appareils sur une même prise ou multiprise. Ne branchez jamais une multiprise sur une autre multiprise.

Ne branchez des appareils électriques que lorsque vous êtes chez vous et uniquement en journée.

Les téléphones, ordinateurs, vélos électriques, etc. surchauffent facilement quand ils sont en charge.

Si possible, utilisez votre machine à laver ou votre sèche-linge uniquement en journée quand vous êtes chez vous.

4. Nettoyez régulièrement vos appareils électroménagers, tels que le four (à micro-ondes), le grille-pain, la hotte et la machine à laver. Les restes de nourriture et de graisse peuvent finir par prendre feu.

Nettoyez aussi le filtre de votre sèche-linge après chaque usage.

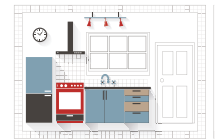


Les résidus de tissus chauds peuvent prendre feu, même lorsque votre appareil n'est plus allumé.

5. Soyez prudent avec les appareils de chauffage électriques, a fortiori dans de petits espaces comme la salle de bain. Ne posez rien sur ces appareils et placez-les à une distance suffisante d'objets inflammables.

La cuisine

Veillez toujours à ce qu'il n'y ait pas d'objets inflammables, tels que des essuies ou des livres de cuisine, près de la cuisinière. Cela concerne aussi les vêtements que vous portez !



Conseil : Utilisez une friteuse plutôt qu'une casserole remplie d'huile.

Le salon

Ne placez pas de matériaux facilement inflammables (fauteuil, tenture, etc.) près d'un appareil de chauffage ou d'un feu ouvert.



Ne laissez pas de bougie allumée sans surveillance.

Les bougies munies d'une lampe LED sont une alternative sûre.

La chambre

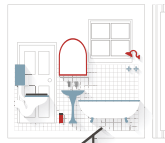
Utilisez toujours une couverture chauffante électrique comme indiqué dans le mode d'emploi.



Dépliez toujours la couverture lors de son utilisation.

La salle de bain

Les appareils de chauffage au gaz (ex : chauffe-eau) ou au pétrole nécessitent un apport permanent d'air. Ne fermez donc pas toutes les ouvertures. Sinon, vous risquez une intoxication au monoxyde de carbone (voir plus loin).



Le hall d'entrée ou le couloir

Évitez d'encombrer le hall et le couloir.

Afin d'avoir une bonne visibilité la nuit, vous pouvez utiliser un éclairage de chevet LED.



Conseil : Il existe des dispositifs de protection automatique pour les armoires électriques et de nos jours, les interrupteurs automatiques à courant différentiel sont strictement obligatoires dans la plupart des cas.



Ils vous protègent de l'électrocution et votre habitation des risques d'incendie inutiles et des courts-circuits.

Le débarras et la chaufferie

Rangez toujours les **produits dangereux** dans une armoire fermée. Vous pouvez les reconnaître aux (nouveaux) symboles de danger. Voici quelques exemples :



Inflammable



Explosif



Corrosif

Mieux vaut ne pas y entreposer **de bouteilles de propane ou de butane**. En cas de fuite, ces gaz s'échappent vers le bas et s'enflamment à la moindre étincelle.

Faites régulièrement contrôler et nettoyer votre **installation de chauffage** par un professionnel.

Une installation défectueuse peut non seulement provoquer une intoxication au monoxyde de carbone, mais également un incendie.

- Faites ramoner votre cheminée une fois par an.
- Faites entretenir votre chaudière au fioul chaque année aussi.
- Faites entretenir votre chaudière au gaz tous les deux ans (en Flandre) ou tous les trois ans (en Wallonie et à Bruxelles).

Il est également préférable de faire entretenir régulièrement les appareils de chauffage individuels (ex. poêle à pétrole ou à pellets).

2. L'extérieur de votre habitation

N'utilisez un barbecue qu'à l'extérieur.

Une ventilation insuffisante peut entraîner une intoxication au monoxyde de carbone.

N'utilisez pas d'accélérateurs de feu, tels que l'alcool à brûler, pour allumer votre barbecue. Ils peuvent causer des jets de flamme susceptibles de provoquer de graves brûlures.



Ne remplissez pas votre tondeuse à gazon d'essence lorsqu'elle est chaude.

En effet, les vapeurs d'essence peuvent s'enflammer au contact d'une surface chaude, celle du moteur, par exemple.

3. Feu de cheminée



Brûler du bois, du charbon ou du mazout dans un poêle, un feu ouvert ou le chauffage central peut provoquer un feu de cheminée.

Un bon tirage de votre cheminée est crucial pour éviter une telle catastrophe.

Conseil : Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par an par un professionnel qualifié.

N'utilisez que du bois feuillu sec et non traité. Choisissez l'appareil adapté à l'espace que vous souhaitez chauffer. De trop gros appareils produisent plus de suies s'ils sont utilisés faiblement.

Quid du monoxyde de carbone (CO) ?

CO, le tueur silencieux

Chaque année, plus de 1000 personnes en Belgique sont victimes d'une intoxication CO.

Le monoxyde de carbone (CO) est dangereux car il est imperceptible. C'est un gaz incolore, inodore et insipide. Il se dégage en cas de mauvaise combustion.

Utilisez-vous un feu ouvert, un poêle à charbon, à pétrole ou à pellets ou un chauffe-eau ? Chauffez-vous votre habitation au gaz ou au mazout ? Prenez les précautions qui s'imposent.

Conseil : Faites entretenir vos appareils et votre cheminée chaque année.

Garantissez un apport suffisant d'air frais dans les lieux renfermant un appareil de chauffage.



Les dangers du CO

Que faire en cas de brûlure ?

“De l’eau avant tout, le reste vient ensuite”

Qu’il s’agisse d’une brûlure du premier, deuxième ou du troisième degré, il est important de la refroidir au plus vite. Il faut le faire environ 20 minutes sous de l’eau tiède courante. Pour éviter que la victime entre en hypothermie, seule la brûlure doit être refroidie.



Contactez un médecin si la brûlure est plus grande qu’une pièce de deux euros et les services de secours si de graves ampoules apparaissent ou si la peau est devenue brune ou noire.

N’appliquez rien sur la brûlure.

Juste en cas d’une brûlure du premier degré qui entraîne uniquement une rougeur de la peau, vous pouvez appliquer une pommade apaisante après avoir refroidi la brûlure.

Conseil : Installez des robinets thermostatiques.

Vous éviterez ainsi de vous brûler avec de l’eau bouillante.

Liste de contrôle : Votre habitation est-elle bien protégée contre les incendies ?

- Toutes les pièces disposent d'au moins un détecteur de fumée, sauf la cuisine, la salle de bain et le garage.
- Vous savez à l'avance comment fuir en cas d'incendie.
- Si vous fumez, vous ne fumez que si vous êtes bien réveillé, si vous n'avez pas bu ou pris de médicaments soporifiques.
- Vous ne cuisinez pas avec des vêtements trop amples.
- Aucun matériau inflammable n'est placé à moins d'un mètre d'un poêle, d'un feu ouvert, d'un feu, etc.
- La cheminée et les installations de chauffage sont régulièrement entretenues.
- Les fils électriques et les rallonges sont de bonne qualité. Ils ne sont pas surchargés.
- Aucun appareil électrique n'est placé près d'une baignoire, d'un lavabo ou d'un évier.
- Les appareils électriques qui ne sont pas utilisés sont hors tension. Pendant la nuit, vous ne chargez rien et ne faites pas tourner de machine à laver ou de sèche-linge.
- Le chemin d'évacuation vers l'extérieur n'est pas encombré.
- Le filtre du sèche-linge est toujours dépoussiéré.

A qui pouvez-vous vous adresser ?

En cas d'incendie ou de situation d'urgence

Services d'incendie et ambulance : 112

Police : 101

Médecin (de garde) :/.....

Centre antipoisons : 070 245 245

Pour d'autres questions

Services d'incendie numéro local :/.....

Police numéro local :/.....

Site internet : www.nejouezpasaveclefeu.be

Vous pouvez également adresser vos questions sur la sécurité incendie aux conseillers en prévention incendie de la zone de secours :

Tenir un carnet d'entretien

Complétez ici les dates des tests de vos détecteurs de fumée ou de l'entretien de votre installation de chauffage.

Date	Action	OK?	Date	Action	OK?

Cette brochure a été rédigée avec la collaboration du Vlaamse Ouderenraad (Conseil flamand des Seniors) et les zones de secours Rand, Kempen, Westhoek, Vlaams-Brabant Oost, Antwerpen, Zuid-West Limburg, Fluvia et Wallonie picarde.

Que faire si votre habitation brûle ? Une grosse quantité de fumée vous empêche très rapidement de voir et de respirer. Trois minutes suffisent pour entraîner un risque vital.

Comment s'assurer de sortir à temps ?

Mieux encore, comment éviter d'en arriver là ?

Cette brochure vous explique comment éviter un incendie mortel et quelles mesures prendre au préalable. Vous serez ainsi déjà informé des dangers potentiels et savez que faire en cas d'incendie.

Les incendies, ça n'arrive pas qu'aux autres...

Cette brochure est également téléchargeable sur www.besafe.be (rubrique 'Publications')

Direction générale Sécurité et Prévention

Boulevard de Waterloo 76
1000 Bruxelles

T 02 557 33 99
F 02 557 33 67

vps@ibz.fgov.be
www.besafe.be

